

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2004

Mennecy, le 16 décembre 2004

Chère Collègue,
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le mercredi 22 décembre 2004 à 19h30

Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

I-AFFAIRES ECONOMIQUES

Rapporteur Bernard BOULEY

- 1) Marchés d'assurances : lot n°4 « Risques statutaires du personnel »
- 2) Décision budgétaire modificative n°3.

II- QUESTIONS DIVERSES

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, **Cher(e) collègue**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Joël MONIER.

.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de ...

Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 22 décembre 2004

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 22

Convoqués le : 16 décembre 2004

L'an deux mille quatre, le 22 décembre à dix neuf heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt deux, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

André PINON, Michel MARTIN, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Nadège DEVILLE, Danièle MULLER, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs :

**Monsieur Daniel PERRET, pouvoir à Madame Josette LACOMME
Monsieur Apolo LOU YUS, pouvoir à Monsieur Bernard BOULEY
Monsieur Hervé MARBEUF, pouvoir à Madame LANGUET
Madame Jouda PRAT, pouvoir à Monsieur Jean-François PEZAIRE**

Absents :

**Monsieur Jean-Paul REYNAUD, conseiller municipal
Monsieur Claude GARRO, conseiller municipal
Madame Christine COLLET, conseiller municipal
Monsieur Bernard MARTY, conseiller municipal
Madame Monique ROYER, conseiller municipal
Madame Esther GIBAND, conseiller municipal
Madame Sophie BERNARD, conseiller municipal**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Nadège DEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I-AFFAIRES ECONOMIQUES
Rapporteur Bernard BOULEY

1) Marchés d'assurances : lot n°4 « Risques statutaires du personnel »

Monsieur BOULEY laisse la parole à Monsieur BAZOT qui a plus particulièrement suivi ce dossier.

Monsieur BAZOT informe que deux réponses sont parvenues suite au deuxième appel d'offres : l'une de la Société GRAS/SAVOYE représentant l'assurance CNP et l'autre de la SMACL, mutuelle des collectivités locales.

Monsieur BAZOT détaille les différents taux proposés par GRAS/SAVOYE en fonction des types de risques (longue maladie, maternité, accidents du travail...), le tout représentant un total de 8,45 % plus 1% pour couvrir la maladie ordinaire.

Puis il précise que la SMACL proposait un total de 11,84 % comprenant la maladie ordinaire.

Pour permettre la comparaison, Monsieur BAZOT indique le montant des indemnités journalières payées par l'assurance de la ville en 2004.

Il propose alors de souscrire le contrat GRAS/SAVOYE pour 8,45% de la masse salariale et de laisser la maladie ordinaire à la charge de la ville, donc de ne pas ajouter le 1% supplémentaire, sachant que le montant des remboursement de maladie ordinaire ne représente que 2 500 € pour 2004.

Monsieur BAZOT ajoute que cette adhésion auprès de GRAS/SAVOYE représente une continuité des contrats actuels, avec pour modifications majeures l'application d'un taux de 8,45 % (7,40 % en 2004) et la couverture de la maladie ordinaire assurée par la Commune.

Il annonce le coût total de cette assurance : 356 000 euros pour 2005, comparé à 284 000 euros pour 2004.

Monsieur Le Maire procède au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION,
ADOpte A L' UNANIMITE**

2) Décision budgétaire modificative n°3.

Monsieur BOULEY explique que ce Conseil Municipal, exceptionnel et tard dans l'année, est l'occasion de parfaire les écritures comptables d'où cette proposition de Décision Modificative n°3.

Celle-ci vise 2 opérations :

La première concerne les intérêts d'emprunts à taux variables.

La seconde correspond à un virement de crédit de chapitre à chapitre. En effet, les dépenses ont été plus importantes pour le matériel informatique que pour les logiciels. Donc, afin de devancer l'acquisition de matériel pour un certain nombre de services, le crédit disponible pour les logiciels est viré au compte du matériel.

Monsieur Le Maire procède au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION ADOpte A LA MAJORITE

POUR	21	Joël MONIER, André PINON, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Nadège DEVILLE, Gilbert NEUHAUS
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Danièle MULLER, Michel BOUCHERY, Pierre MONTREUIL
ABSENTS	7	Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Bernard MARTY, Monique ROYER, Esther GIBAND, Sophie BERNARD,

Monsieur Le Maire souhaite un Joyeux Noël à tous et lève la séance à 19h45.

Joël MONIER

Maire.